

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 26 AVRIL 2018**

L'An Deux Mille Dix-Huit, le Jeudi Vingt-Six du mois d'Avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence du Premier Adjoint au Maire, Monsieur José SEVERIEN, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRESENTS : M. José SEVERIEN – Mme Marie-Flore DESIREE – M. Jocelyn CUIRASSIER – Mme Ghislaine GISORS – M. Christian THENARD – Mme Félicienne GANTOIS – M. Patrice PIERRE-JUSTIN – Mmes Paulette LAPIN – Renetta CONSTANT – Marie-Antoinette LOLLIA – Michelle COUPPE DE K/MARTIN – MM. Jean-Pierre WILLIAM – Solaire COCO – Jean-Pierre DAUBERTON – Mme Madlise BERTILI – MM. Ebéné BRIGITTE – Yvan MARTIAL – Julien DINO – Mme Maguy THOMAR – M. Philippe SARABUS – Mme Marlène BORDELAIS – M. Jocelyn MARTIAL – Mme Roberte MERI – Solange BARBIN – Liliane MONTOUT – MM. Guy BACLET – Fabrice JACQUES – Cédric CORNET.

ETAIENT ABSENTS : M. Jean-Pierre DUPONT (Empêché) – Mme Nadia CELINI (Excusée) – MM. Jean-Claude CHRISTOPHE (Excusé – pouvoir donné à M. Ebéné BRIGITTE) – Julien BONDOT – Mmes Adrienne LAMASSE (Excusée) – Yane BEZIAT – Christiane GANE.

Madame Maguy THOMAR est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

.....

**DÉLIBÉRATION CADRE
AUTORISANT LE RECOURS À DES
ASSOCIATIONS EMPLOYANT DES
PERSONNES EN SITUATION DE
HANDICAP**

CM-2018-2S-DRH-21

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'action sociale et de la famille ;

Vu le code du travail ;

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

Vu le décret n° 2007-874 du 14 mai 2007 portant diverses dispositions relatives aux établissements ou services d'aide par le travail et à l'exercice d'une activité à caractère professionnel en milieu ordinaire de travail par les travailleurs handicapés admis dans ces établissements ou services ;

Considérant les nécessités de service au sein de la collectivité au sein de la collectivité ;

Considérant l'existence d'associations œuvrant en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap ;

Considérant la politique volontariste de la Commune de contribuer à la mise en activité de personnes en situation de handicap ;

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

DÉCIDE


- Article 1 :** D'approuver le principe du recours à des associations œuvrant en matière d'emploi des personnes en situation de handicap, pour la réalisation de missions ponctuelles.
- Article 2 :** D'imputer cette dépense au chapitre 012 "Charges de personnel" du budget de la Ville.
- Article 3 :** D'autoriser le maire à signer tous actes relatifs à cette opération.
- Article 4 :** Monsieur le maire et madame la directrice générale des services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le 30 AVR. 2018 Et publication ou notification le 30 AVR. 2018

Fait et délibéré à Gosier, le 26 avril 2018

Pour extrait certifié conforme

P/o Le Maire empêché
Le Premier Adjoint


- José SEVERIEN



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération cadre autorisant le recours à des associations employant des personnes en situation de handicap

Date de transmission de l'acte : 30/04/2018

Date de réception de l'accusé de réception : 30/04/2018

Numéro de l'acte : CM20182SDRH21 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20180426-CM20182SDRH21-DE

Date de décision : 26/04/2018

Acte transmis par : Ingrid SOUDAN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.2. Personnel contractuel
4.2.2. Autres délibérations